

<https://www.snetap-fsu.fr/Rentree-2023-premier-tour-mobilite-des-personels-de-direction.html>



Rentrée 2023 : premier tour mobilité des personnels de direction

- Métiers - Directeur-riche - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : jeudi 29 décembre 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

La présente note de service ouvre le cycle annuel de mobilité sur les postes et emplois de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ([EPLEFPA](#)) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2023. Elle organise le premier des deux appels à candidatures sur ces postes. Il s'agit des postes de directeur et directeur adjoint d'EPLEFPA, d'EPNA et d'EPEA et des postes de directeur de centre de formation des apprentis ([CFA](#)), de centre de formation professionnelle et de promotion agricoles ([CFPPA](#)), de centre de formation des apprentis et de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFA-CFPPA), d'exploitation agricole (DEA) et d'atelier technologique (DAT) de ces établissements. Certains de ces postes donnent lieu à détachement dans les emplois régis par le décret n°2019-1135 du 5 novembre 2022 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles.

Consultez la note de service :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Nds 1er tour mobilité personnels de direction**